

COMMUNE DE LONGEVES

Convocation du 24/07/2025

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le lundi 28 juillet 2025 à 20 h 00.

Ordre du jour :

- Travaux paysagers dans la cour de l'école
- Loyer du Longèves pour le mois de juillet 2025
- Achat d'un compresseur pour la salle L'Envol
- Voirie : travaux rue des Ouches
- Questions diverses

Le Maire,

SEANCE DU 28 JUILLET 2025

Affiché le ..09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LECORGNE, maire.

Etaient présents : M. BERTHELOT Philippe, M. CODOGNET Jean-Gaël, Mme FERRON Sylvie, M. FERRET Bruno, M. LECORGNE Dominique, Mme LÉGER Jacqueline, M. MEMON Stéphane, Mme ORDRONNEAU Oihana, M. REDON Lionel, Mme RIBAGER, Marie-Aude.

Absent : M. SARRAZIN Florian.

Excusés : Mme DUBOSQ Cindy, Mme GONIN Caroline, M. GRENTHE Xavier

Pouvoir : Mme DUBOSQ Cindy donne son pouvoir à M. BERTHELOT Philippe
M. GRENTHE Xavier donne son pouvoir à M. LECORGNE Dominique

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame FERRON Sylvie.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

Une minute de silence est respectée en hommage à **Monsieur Bernard BESSON**, Maire de Ferrières, décédé le mardi 22 juillet 2025. Il était l'un des maires de la CdC Aunis Atlantique. (*le plus ancien en exercice car il a été élu maire en 2001*).

Délibération n° 1.- CM28072025A

Travaux paysagers dans la cour de l'école

Monsieur le Maire donne la parole M. CODOGNET Jean-Gaël.

Lors du Conseil du 30 juin, Monsieur CODOGNET a rapporté avec Monsieur GRENTHE le bilan de la réunion à l'école, concernant l'aménagement de la partie enherbée devant le bâtiment de la bibliothèque côté cour. Des élus étaient présents ainsi que Madame CHARCOSSET, maîtresse, et Monsieur RAFFIN, paysagiste.

Monsieur CODOGNET présente le devis établi par Monsieur RAFFIN Daniel de l'entreprise « Les Jardins du Pertuis », pour un montant de 10 299 €, incluant le projet paysager et l'installation d'un goutte à goutte pour l'arrosage des végétaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 abstention,

DECIDE :

- **DE VALIDER** le devis établis par Les Jardins du Pertuis, Monsieur RAFFIN Daniel, pour un montant de 10 299 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **D'INSCRIRE** cette dépense au budget 2025.

Délibération n° 2.- CM28072025B

Loyer du Longèves pour le mois de juillet 2025

Monsieur le Maire rappelle que lors de la signature du bail le 19 juin dernier, en présence de Mme Pauline BLANCHARD, Maître Orozco (notaire de Bourgneuf) a demandé si la commune émettait le loyer en paiement dès le début juillet ou si elle attendait l'ouverture effective. Une ouverture était souhaitée le week-end du vide-greniers, soit le 28 juin mais elle a été repoussée.

Depuis, « Le Longèves » a ouvert le vendredi 17 juillet, mais fonctionne « à plein-régime » depuis ce mardi 22 juillet 2025. Madame Pauline BLANCHARD a dû régler le loyer du 19 juin au 30 juin (au prorata du mois de juin qui a été payé par Monsieur Christophe BOUTIN).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer « Le Longèves » du loyer de juillet 2025. Il est rappelé que le loyer est de 500 € HT, soit 600 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'exonération du loyer de juillet 2025 au commerce « Le Longèves »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n° 3.- CM28072025C

Achat d'un compresseur pour la salle L'Envol

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent Conseil du 2 juillet 2025 une décision du Conseil Municipal avait été prise.

Il rappelle les faits et la décision prise lors de celui-ci :

- Les problèmes persistent à L'Envol sur le système de climatisation. Celui-ci est assuré en temps normal (chaud/froid) par 2 compresseurs posés en terrasse. Un compresseur est hors service depuis plusieurs mois et l'autre n'est plus opérationnel aujourd'hui qu'à 50 %.
- La nécessité de remplacer au moins un compresseur.
- La présentation d'un devis de la Société AXIMA d'un montant de 7 070 € HT, soit 8 484 € TTC.
- Les constats rapportés par Monsieur Xavier GRENTHE.
- La réunion du mercredi 2 juillet 2025, en mairie, avec M DUCLOUS représentant la société EQUANS, les élus (M. LECORGNE, M. BERTHELOT, M. GRENTHE) et notre CEP Mme Éléonore BERNET-ROLLANDE. Lors de cet échange, il avait été rappelé les problèmes récurrents sur la climatisation, le contrat de maintenance inadéquat à nos demandes et interventions, le manque de communication et de suivi de la société.
- Les locations de la salle de L'Envol tout l'été : sans le système de climatisation, cela sera compliqué, Monsieur GRENTHE avait précisé qu'il n'est pas nécessaire de changer le 2ème compresseur à l'heure actuelle.
- Madame ORDRONNEAU avait souligné que la société EQUANS représentée par M DUCLOUS n'était pas réactive et ne suivait pas le dossier correctement.
- La décision du Conseil avait été de valider le devis d'AXIMA d'un montant de 8 484€ pour le remplacement d'un compresseur sans autre proposition rapide.
- Avant la validation, le lundi 15 juillet, l'entreprise DIMAC de La Rochelle contactée par Madame ORDRONNEAU est venue visiter les installations. Un des compresseurs pourrait être remis en marche. Madame ORDRONNEAU fait part au conseil de la proposition qui a suivi cette visite. Le montant, pour une prestation équivalente, s'élève à 5 300 TTC. L'intervention peut être très rapide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 11 voix pour et 1 voix contre,

DECIDE :

- **DE NE PAS DONNER SUITE** au devis de la société AXIMA d'un montant de 8 484,00 € pour le remplacement d'un compresseur afin de ne pas porter préjudice aux locations prévues tout l'été.
- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise DIMAC pour un montant de 5 300 € TTC.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **D'INSCRIRE** cette dépense au budget 2025.

Délibération n° 4.- CM28072025D

Voirie : travaux rue des Ouches

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT Philippe, adjoint à la voirie.

Le devis d'ATLANROUTE d'un montant de 1 260 € TTC est présenté au Conseil Municipal pour des travaux au niveau du n°10 rue des ouches.

Depuis quelques années, les pluies de la rue des ouches lors d'abats d'eau intenses se déversent dans son entrée de terrain. Un rendez-vous a eu lieu sur place avec M. BERTHELOT, M. LECORGNE, Mme DAVIAU (habitante) et Monsieur PENNEC, représentant la société AtlanRoute. Les passages très nombreux sur cette route communautaire allant à la déchetterie et l'arrêt quotidien de la voiture de la poste ont créé des ornières qui entraînent l'écoulement dans la propriété de Mme DAVIAU. Il est proposé de remettre en état le trottoir en remblayant avec de la GNT (Grave Non Traitée) en l'étalant et la compactant. Il est demandé à Mme DAVIAU, et afin que ses travaux soient efficaces, qu'elle mette en place une bordure pour que cela stoppe le remblai afin que celui-ci ne se déverse pas sur son terrain lors des abats d'eau.

Monsieur CODOGNET précise que la pente de la route étant vers les habitations, il a lui-même été impacté par ce problème et a dû engager des travaux sur son trottoir et sur sa propriété.

Cette route est une voie intercommunale, et des demandes à la Communauté de Communes ont été signalées, mais n'ont pas été entreprises afin de remblayer la berne coté champs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 8 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions,

DECIDE :

- **DE VALIDER** le devis de la société ATLANROUTE pour un montant de 1 260 € TTC sur le trottoir en GNT au 10 rue de la rue des ouches à Longèves.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **D'INSCRIRE** cette dépense au budget 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- Les « nuisances » du city : un règlement a été affiché à l'entrée du city et sur le city, disant que la fréquentation du city est possible jusqu'à 21h30 et qu'au-delà, il convient de respecter la tranquillité du voisinage en limitant les jeux de ballon et les nuisances sonores.

- Reverdissement du stade, après de nombreux réglages de la pompe. Remerciements en particulier à Monsieur Lionel Cramail pour son aide précieuse, à chacune des nombreuses sollicitations.

- Pose des volets à l'école : elle est terminée.

- Compte-rendu de l'UNIMA de l'étude sur l'eau après les inondations de l'hiver 2023. Le compte-rendu sera détaillé, l'étude technique a été restituée mais n'est que partielle.

- Présentation du croquis sur l'aménagement de bande de fraîcheur devant les nouvelles classes (grâce à des ombrières).

Ne restant rien à l'ordre du jour, le président clôt la séance. La séance est levée à 21h12.

Le Maire, M. Dominique LECORGNE

La Secrétaire, Mme Sylvie FERRON



